

**PROCÈS VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC QUENOUILLE (APLQ)  
TENUE À L'AUBERGE LE P'TIT BONHEUR,  
DIMANCHE LE 10 JUILLET 2011- AVANT-MIDI**

**1. Présentation des membres du conseil d'administration 2009-2012 et de leurs fonctions respectives**

Monsieur Guy Charbonneau agit comme président, Madame Lorraine Meunier assume le rôle de vice-présidente, Madame Yolande Blanchard agit comme trésorière, Madame Louise Bouthillier assume le rôle de secrétaire. Messieurs Benoit Huet et Pierre Tardivel assument les fonctions de conseillers. Madame Blanchard, la trésorière, n'a pu se libérer pour l'assemblée générale.

**2. Quorum et avis d'assemblée (L. Bouthillier)**

L'assemblée ayant été dûment convoquée, et le quorum étant atteint, l'assemblée est régulièrement tenue. L'assemblée débute à 9h15 avec 46 membres signataires présents, en plus des six membres du conseil d'administration. Sont soulignées les présences de Monsieur Francis Beaulieu, inspecteur en environnement de la municipalité de Val-des-Lacs et de Madame Danièle Lagarde, mairesse de la municipalité de Lac-Supérieur.

**3. Adoption de l'ordre du jour (L. Bouthillier)**

**AG-11-01**

Sur proposition de Monsieur Jean Delisle, appuyé par Monsieur. Daniel Charron, l'ordre du jour est adopté.

**4. Salutations de Madame Lise Paradis, directrice de l'Auberge du P'tit Bonheur**

Le président présente Madame Marie Desroches, nouvelle directrice générale du Centre Père Sablon (dont fait partie l'Auberge du P'tit Bonheur et le camp Jeune-Air) ainsi que Madame Lise Paradis, directrice de l'Auberge du P'tit Bonheur. Le président remercie la Direction de l'Auberge qui rend la salle de réunion, à la disposition de l'Association, sans frais.

**5. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 27 juin 2010 (M. Galataud)**

**AG-11-02**

Sur proposition de Madame Louise Bouthillier, appuyée par Madame Lorraine Meunier, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 juin 2010 est adopté, sans modifications.

Adopté à l'unanimité.

## 6. Suivi au procès verbal ( P. Tardivel)

## 7. Mise à jour au niveau des projets et règlements des municipalités au regard du lac (développements immobiliers, aménagement des rives, installations septiques, taxes foncières, barrage) (Parole aux maires)

### 7.1 Madame Danièle Lagarde, mairesse de la municipalité de Lac-Supérieur

Madame Danièle Lagarde, mairesse de Lac-Supérieur, indique que la section de la montée Desjardins, dont l'asphalte a été enlevé, sera réasphaltée en août prochain.

Elle précise que la municipalité défraie les frais pour les tests (échange de phosphate, transparence, etc.) réalisés sur tous les lacs de sa municipalité, ces tests étant effectués par le réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVP).

La municipalité de Lac-Supérieur établira une politique relative à l'usage des plans d'eau et anticipe une collaboration de la municipalité de Val-des-Lacs pour ce projet. La mairesse assure qu'il n'y a aucun projet d'accès public au lac et qu'elle n'a reçu aucun projet de promoteur pouvant affecter la situation du Lac Quenouille.

Madame Lagarde fait état de progrès au niveau de l'état des installations septiques : seulement deux sites de la Montée Desjardins et du chemin des Hirondelles présentent des problématiques complexes à régler ainsi que quatre maisons qui sont abandonnées (chemin des Geais Bleus, chemin des Pélicans et chemin du Lac Quenouille). Les quatre puisards existants sont fonctionnels. La municipalité prendra action pour que les bandes riveraines et les fosses septiques soient conformes.

Il lui aurait été rapporté qu'un vendeur d'embarcations nautiques, ayant place d'affaires sur la route 117, ferait des essais de bateaux sur le lac, ce qui fait craindre un risque de contamination; cependant, elle mentionne qu'aucune législation n'habilite les municipalités à intervenir face à une telle situation. Il en est de même pour l'application des règlements relatifs à la navigation. La mairesse indique que plusieurs municipalités ont mis en place des règlements tels que des vignettes sur les bateaux des riverains ainsi que des postes de lavage de bateaux.

#### Interventions des membres :

- Monsieur Guy Charbonneau, le président, qui est aussi membre du conseil consultatif en environnement (CCE) de Lac-Supérieur, fait état d'un projet en vue d'une entente entre les trois municipalités, similaire à celle implantée à Mont-Tremblant, afin de mieux contrôler les conditions d'utilisation des bateaux. La faible profondeur du lac Quenouille, avec une moyenne de trois mètres, le rend plus vulnérable que d'autres lacs. Il affirme que l'Association appuie les principes mis de l'avant par la municipalité de Lac-Supérieur et il invite les membres à visiter le site web du lac Tremblant pour plus d'informations. Voir : <http://www.associationtremblant.ca/>

- Madame Lorraine Meunier, la vice-présidente, rappelle la distribution du plan plastifié du lac Quenouille et les objectifs de la tournée faite par les membres du conseil au cours de l'été 2010. Cette tournée visait à sensibiliser les 365 riverains du lac Quenouille à l'importance de laver leur bateau. Selon elle, le système de vignettes ne peut tout régler et un contrôle étroit de l'accès des bateaux est difficile à

assurer, compte tenu des ressources disponibles. Un membre constate que la transparence de l'eau aurait régressé, puisqu'avec son sonar, il ne voit plus qu'à 64 pieds alors qu'avant il pouvait voir à 72 pieds.

- Un membre suggère l'achat d'un terrain pour un accès contrôlé des bateaux sur le lac Quenouille.

## **7.2 Monsieur Francis Beaulieu, inspecteur en environnement de Val –des- Lacs (VDL)**

Monsieur Francis Beaulieu, inspecteur en environnement de VDL, fait un exposé sur l'état des rives du Lac Quenouille. A l'aide d'un diaporama, il explique le phénomène de l'eutrophisation (vieillessement des lacs) et présente l'état de la qualité de l'eau du Lac Quenouille (données du réseau de surveillance volontaire des lacs). Les informations sur l'état du lac Quenouille sont disponibles sur le site du ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs. Le lac Quenouille serait au stade oligo-mésomorphe et des recommandations sont formulées. Les résultats pour 2010 sont présentés sur le site du Ministère du développement durable et des parcs.

[http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/2010/Quenouille%20Lac\\_104A\\_2010\\_SA\\_SM.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/2010/Quenouille%20Lac_104A_2010_SA_SM.pdf)

[http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/2010/Quenouille%20Lac\\_104B\\_2010\\_SA\\_SM\\_ta.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/2010/Quenouille%20Lac_104B_2010_SA_SM_ta.pdf)

Parmi les causes de détérioration des lacs, il y a :

- les pluies acides, la pollution atmosphérique, les changements climatiques;
- les plantes envahissantes comme le myriophylle à épi (Lac Supérieur)
- les activités nautiques qui causent l'érosion des berges et le brassage de sédiments
- la vie riveraine (déversement de phosphates, pollutions)
- l'empiètement du littoral
- l'occupation du territoire (déboisement)
- les influences du bassin versant
- le réseau routier (impact des chemins sur le bord de l'eau)
- les installations sanitaires
- la faible profondeur d'un plan d'eau (Le lac Quenouille a une profondeur moyenne de 2 m. sur 3 km)

Monsieur Beaulieu explique comment les bandes riveraines d'une largeur appropriée sont importantes pour retenir les charges de sédiments d'azote et de phosphore dans l'eau de ruissellement. Une rive naturelle présente de nombreux avantages : stabilisation de la rive par les racines, filtration des polluants, création d'ombre, prévention de l'envasement, réduction des algues et des plantes aquatiques, conservation d'une eau claire et fraîche, bénéfique pour les poissons.

Il fait état de l'évolution des règlements sur la coupe forestière, sur les normes de construction et sur les installations sanitaires. Depuis 2007, la municipalité de Val-des-Lacs dispose d'un logiciel facilitant le suivi des installations sanitaires. Depuis 2003, la municipalité effectue des tests de coloration pour vérifier que les installations sanitaires ne rejettent pas d'eaux usées dans un lac ou à la surface du terrain. Depuis 2005, l'utilisation de pesticides et de fertilisants est interdite sur les bandes riveraines. Depuis 2008, les propriétaires sont tenus de végétaliser leur rive.

Il présente un schéma « Pourcentage de propriété riveraine visitée présentant une coupe de gazon conforme et non conforme au règlement concernant le contrôle de la végétation sur les rives dans la municipalité de Val-des-Lacs. Pour le lac Quenouille, le % de coupe conforme a diminué entre 2009 et 2010, passant de 38% à 34%. Sur le territoire de Val-des-Lacs, c'est le lac Quenouille qui fait le plus mauvaise figure par rapport aux autres lacs.

Monsieur Beaulieu est d'avis que la sensibilisation des gens est tout aussi importante que les règlements. Compte tenu que le processus d'eutrophisation du lac Quenouille est déjà enclenché, les enjeux sont maintenant de stopper ou de ralentir le phénomène. Lors de sa présentation, il nous informe que :

- Le réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) constate que le lac Quenouille commence à vieillir et signale que des mesures s'imposent pour en stopper la dégradation
- Il ya a quelques plants envahissantes dans le lac Quenouille, dont un peu de myriophylle à épis, que l'on retrouve dans la baie dite de Charron et dans celle du p'tit Bonheur. Il est à noter que le myriophylle à épis est particulièrement dangereux pour un lac car un seul plant peut en générer jusqu'à 400 au cours d'un été. Il faut surtout éviter de l'arracher. Cependant, la présence de nénuphars est une bonne chose. Il rappelle qu'il faut éviter d'enlever les algues car elles servent à absorber les phosphates.
- Le littoral n'appartient pas aux propriétaires des résidences riveraines.
- Sur le lac Quenouille, la pratique du ski nautique a un impact plus important que sur un lac grand et profond, comme l'est le lac Tremblant. Comme le lac Quenouille a une longueur de 3 km et une faible profondeur moyenne de 2 mètres, on peut pratiquement le considérer comme une « pellicule d'eau. »
- Quant aux profondeurs des baies du lac Quenouille, elles sont de : 2 mètres dans la Grande Baie et dans la Baie du P'tit Bonheur, de 8 mètres dans l'entrée de la baie Creuse, mais de 16 mètres, en son centre.
- La bande riveraine doit demeurer boisée ou végétalisée sur une distance de 10 mètres du bord du lac. Dans le futur, la distance exigée pourrait augmenter.
- Quant aux influences du bassin versant, comme le lac Quenouille est un lac de « tête », elles sont minimes.
- Sur le territoire de la municipalité de Val-des-Lacs, on dénombre cinq puisards.

Selon Monsieur Beaulieu, il ne faut pas compter sur le gouvernement fédéral pour les mesures de protection du lac car Transports Canada émet des permis sans que ne soit véritablement pris en compte l'impact sur l'environnement.

#### Interventions des membres de l'auditoire:

-Monsieur Guy Charbonneau, le président, déplore la réduction du % de propriétés riveraines présentant une coupe de gazon conforme au règlement concernant le contrôle de la végétation sur les rives de la municipalité de Val-des-Lacs; de 38% en 2009, on est passé à 34% en 2010. Un membre s'informe sur les progrès dans les démarches réalisées par la municipalité auprès des riverains « délinquants », soulignant qu'il y a deux à trois terrains non conformes. Monsieur Beaulieu répond que des lettres leur ont été envoyées et que des amendes leur seront imposées.

-Monsieur Guy Charbonneau, le président, fait lecture d'une lettre que lui a envoyée Madame Marie Desroches, directrice du centre Père Sablon, en réponse à sa lettre faisant état de préoccupations de l'Association face aux installations septiques de l'Auberge du P'tit Bonheur et du camp Jeune-Air.

-Madame Lagarde, la mairesse de Lac-Supérieur, mentionne qu'un projet de règlement pour retirer les bateaux moteur sur le lac Supérieur est à l'étude. Toutefois, l'autorisation des moteurs électriques n'est pas nécessairement la solution, puisque certains moteurs électriques peuvent maintenant atteindre jusqu'à 100 forces. Madame Lagarde illustre le lien entre le phosphore et la chlorophylle. On peut dire du lac Quenouille qu'il est un « vieil adolescent », compte tenu de son état d'olégo-mésotrophe. Pour la chlorophylle, le lac est mésotrophe; le processus d'eutrophisation est amorcé et il faut le limiter. Le lac

demeure plutôt stable, malgré que ce soit un ancien lac de drave. Mme Lagarde souligne que son arrière-grand-père était contremaître pour la CIP pour les opérations de drave dans le secteur du lac Quenouille.

-Un membre insiste sur la prévention, alors qu'un autre trouve que l'on se soucie trop de l'accès pour les bateaux.

-Un membre souligne qu'un bateau de ski nautique soulève moins de sédiments dans le lac en allant à une vitesse plus élevée. A son avis, c'est le wave-surf qu'il faut éviter à tout prix.

-Un membre opine que l'on devrait considérer le lac, non pas comme un droit, mais plutôt comme un privilège.

## **8. Portrait du lac (récentes analyses) (B. Huet)**

Monsieur Benoit. Huet, conseiller, présente un diaporama sur l'évolution de l'état trophique du lac Quenouille. Le processus d'eutrophisation étant amorcé, il importe de limiter les apports en matières nutritives afin de favoriser un ralentissement du processus. L'ensemble des variables physicochimiques démontre que le lac Quenouille est en zone de transition oligo-mésotrophe. Or, l'évolution d'oligotrophe à mésotrophe est lente tandis que l'évolution de mésotrophe à eutrophe est beaucoup plus rapide. Voir annexe I pour les informations quantitatives retraçant l'évolution du lac Quenouille à la lumière des données disponibles dans les archives de l'Association.

## **9. Les amis du Lac (L.Meunier)**

Madame Meunier, la vice-présidente, indique que le comité des « Amis du Lac » sera mis en branle cette année et elle réinvite les membres à donner leurs noms pour ce comité, chargé, non pas de dénoncer les voisins, mais plutôt de surveiller visuellement l'état du lac (présence d'algues, degré de transparence de l'eau, activités sur le lac).

Madame Lagarde, mairesse de Lac-Supérieur, précise que l'ensemble des tests sur la qualité de l'eau des lacs étaient faits par la pisciculture et elle annonce que le département de l'environnement du collègue Vanier va s'établir sur le site de la pisciculture à Saint-Faustin et pourra éventuellement offrir des ressources aux associations et aux municipalités pour faire des applications.

### Interventions des membres :

-Un membre remercie la mairesse pour son investissement en environnement.

-Un membre suggère qu'une formation soit offerte aux membres sur la manière de reboiser correctement.

-Un membre demande s'il est possible de tailler la végétation sur le rivage afin d'éviter que sa vue sur le lac ne soit obstruée. Mme Lagarde lui répond qu'il est possible d'implanter des variétés qui ne prennent pas trop d'ampleur. La pépinière rustique de Saint-Adolphe-d'Howard est un distributeur reconnu pour ce type de plantes.

-Un membre félicite l'Association pour la qualité de son travail et les résultats obtenus. Les membres applaudissent.

## **10. Dépôt et approbation des états financiers au 31 décembre 2010**

En l'absence de Mme Blanchard, la trésorière, Mme Meunier présente les résultats financiers. Au cours de l'année 2010, il y a eu un excédent de 1086,90\$ de revenus sur les dépenses.

### **AG-11-03**

Sur proposition de M. Benoit Huet, appuyée par Madame Marlene Rosen, et adoptée à l'unanimité, l'acceptation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 est adoptée

## **11. Ratification de l'absence de nomination de comptables ou vérificateurs pour l'année en cours (L. Meunier en remplacement d'Y. Blanchard, absente)**

### **AG-11-04**

Sur proposition de Monsieur Jean Delisle, appuyée par Monsieur Daniel Charron et adoptée à l'unanimité, il est résolu de confirmer qu'aucun comptable ni vérificateur ne soit nommé pour l'exercice en cours.

## **12. Varia et suggestions des membres pour l'année 2011-2012 (M. Galataud)**

Le membre qui a installé un nouveau parcours de ski nautique dans la Baie Desjardins il y a deux ans avise que le parcours sera réinstallé au cours de l'été 2011. Il rappelle que son parcours a été autorisé par Transports Canada. L'un de ses voisins déplore que le parcours ait été installé sans l'accord de tous les voisins du secteur. Monsieur Michel Galataud, conseiller, souligne que le parcours fait présentement l'objet d'une contestation de la part de certains voisins et que l'Association ne veut ni ne peut prendre partie en faveur de l'une ou l'autre des parties au cœur de ce litige. Un membre suggère d'utiliser le parcours de la baie creuse.

Concernant les bouées, un membre suggère d'en augmenter le nombre et de restreindre le chenal de circulation dans la baie creuse, afin de réduire l'érosion des berges.

Madame Lagarde, mairesse de Lac-Supérieur, rappelle qu'aucun fertilisant, ni même la poudre d'os ni le compost, ne peuvent être utilisés. Seule la mycorise, une sorte de champignons, disponible dans les pépinières, peut être utilisée.

## **13. Orientations du conseil d'administration pour l'année 2011-2012 (G. Charbonneau)**

Le président, Monsieur Guy Charbonneau, indique que le Conseil continuera ses efforts visant le reboisement et la revitalisation des rives. Un mandat pourrait être attribué à une biologiste, pour faire des analyses plus poussées de l'état du lac, à l'aide d'activités en plongée.

## **14. Levée de l'assemblée**

### **AG-10-05**

À midi, la levée de l'assemblée est proposée par Madame Louise Bouthillier et appuyée par Madame Lorraine Meunier.

## Présentation sur l'évolution de l'état trophique du Lac Quenouille- 10 Juillet 2011

Par **Benoit Huet**, administrateur, Conseil d'administration de l'Association du Lac Quenouille

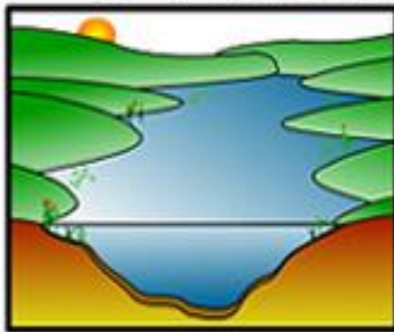
### Diapo 1 :

Évolution de l'état trophique (variables physicochimiques) du Lac Quenouille.

### Diapo 2 : L'eutrophisation : un processus naturel

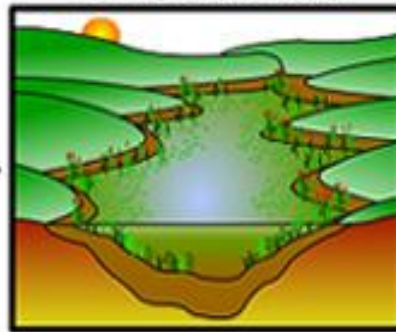
Processus naturel : **dizaines de milliers d'années**  
Processus accéléré par les activités humaines : **dizaines d'années**

**Oligotrophe (lac jeune)**



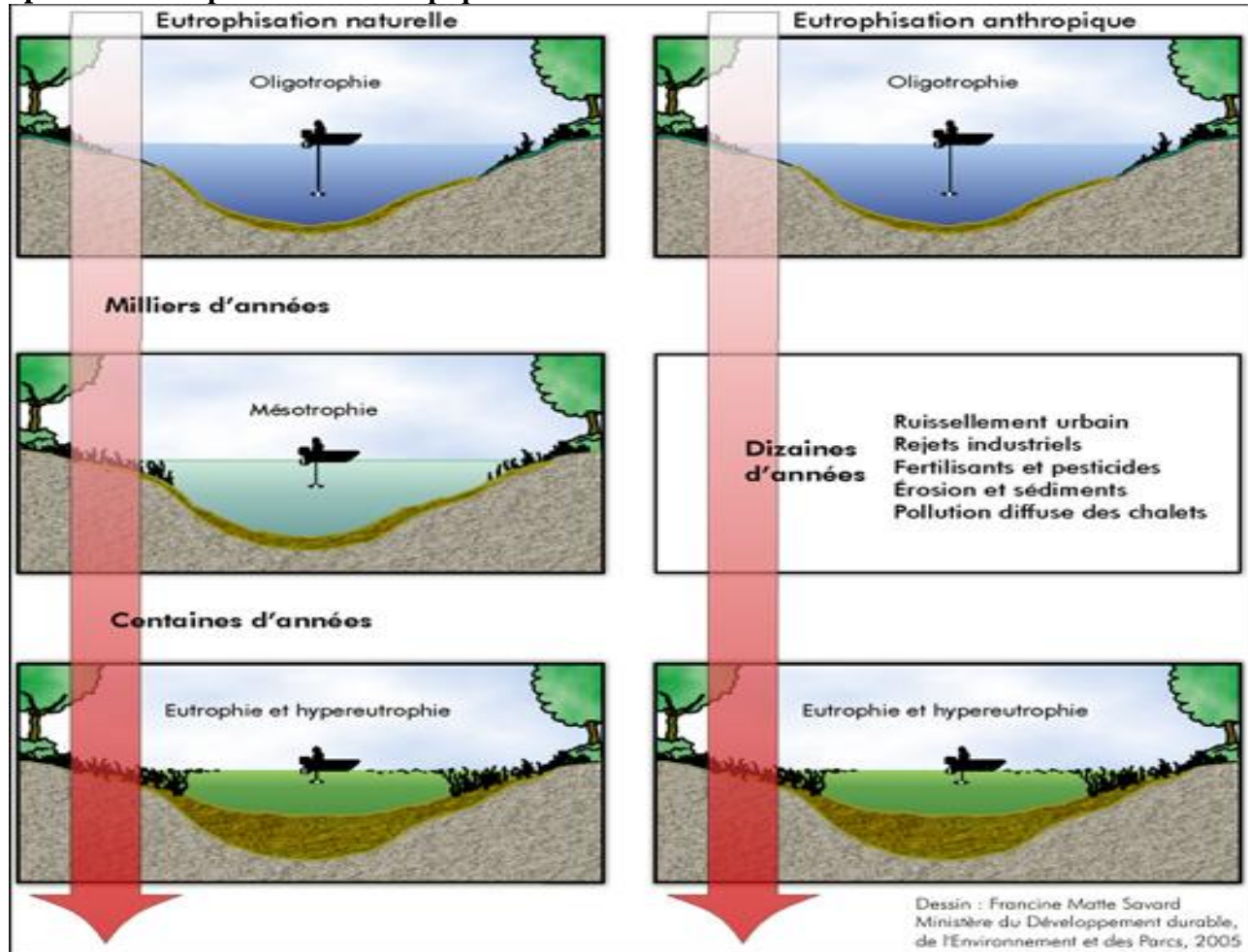
- Eaux claires
- Eaux fraîches
- Peu de végétaux aquatiques
- Eaux bien oxygénées
- Fond de roches, graviers, sables...
- Beaucoup d'espèces d'animaux

**Eutrophe (lac vieux)**



- Eaux peu transparentes
- Eaux chaudes
- Beaucoup de végétaux aquatiques
- Eaux peu oxygénées
- Fond de vase
- Peu d'espèces d'animaux (mort de plusieurs espèces)

### Diapo 3 : L'eutrophisation anthropique



### Diapo 4 : Niveau trophique des lacs

- **Oligotrophes** : Lacs réduits en matières nutritives et contenant plusieurs espèces d'organismes aquatiques, chacune d'elles étant représentée en nombre relativement faible. L'eau se caractérise par une grande transparence, une importante teneur en oxygène et peu de matières organiques.
- **Mésotrophes** : Lacs qui se situent entre les lacs oligotrophes et les lacs eutrophes. Par rapport aux lacs oligotrophes, on y note une augmentation de la quantité de matières organiques et des organismes aquatiques (végétaux, animaux, bactéries).
- **Eutrophes** : Lacs riches en matières nutritives. Ces lacs sont relativement peu profonds et de faible transparence, recouverts d'une large ceinture de végétation aquatique et on y note la présence d'espèces de poissons peu exigeants en oxygène. Le fond est couvert de sédiments riches en matières organiques.

### Diapo 5 : Les principales sources de nutriments (processus de vieillissement)

- Engrais domestiques (pour pelouses, plate-bandes, etc.) ;
- Engrais agricoles (engrais chimiques, lisiers, etc.) ;
- Eaux usées (domestiques, municipales) ;
- Détergents, lessives et savons ;
- Coupes forestières abusives (sols mis à nu) ;
- Érosion des rives ;
- Rejets de sites d'enfouissement ;
- Rejets industriels.

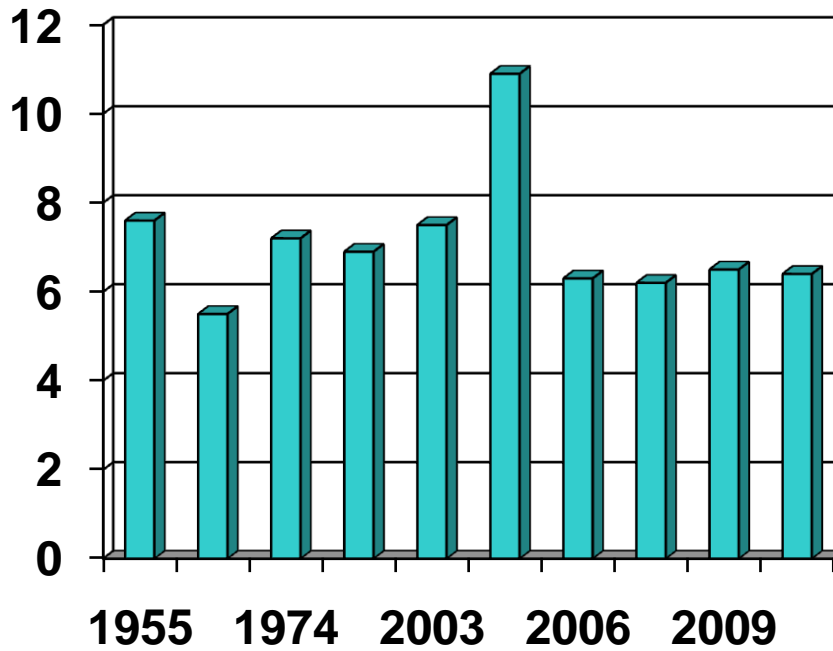


**Diapo 6 : Processus d'eutrophisation – niveaux de phosphore, chlorophylle et transparence associés à chaque classe trophique**

Classes trophiques		Phosphore total (µg/l)	Chlorophylle a (µg/l)	Transparence (m)
<b>Classe principale</b>	<b>Classe secondaire (transition)</b>	Moyenne	Moyenne	Moyenne
<b>Ultra-oligotrophe</b>		< 4	< 1	> 12
<b>Oligotrophe</b>		4 - 10	1 - 3	12 - 5
	<b>Oligo-mésotrophe</b>	7 - 13	2,5 - 3,5	6 - 4
<b>Mésotrophe</b>		10 - 30	3 - 8	5 - 2,5
	<b>Méso-eutrophe</b>	20 - 35	6,5 - 10	3 - 2
<b>Eutrophe</b>		30 - 100	8 - 25	2,5 - 1
<b>Hyper-eutrophe</b>		> 100	> 25	< 1

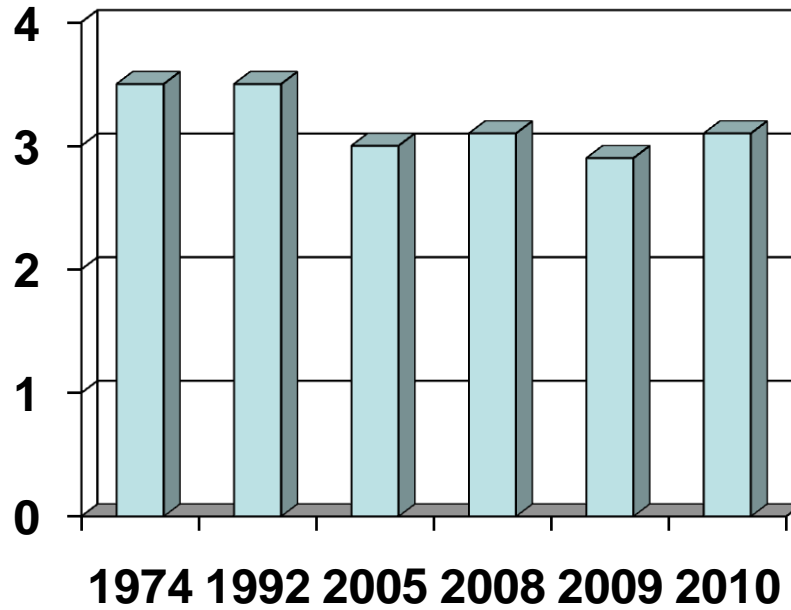
- Phosphore total : élément nutritif qui favorise la croissance des algues
- Chlorophylle a : indicateur de la biomasse d'algues microscopiques
- Transparence de l'eau : disque de Secchi. Diminue avec la quantité d'algues

**Diapo 7 : Niveau de phosphore total – Lac Quenouille**



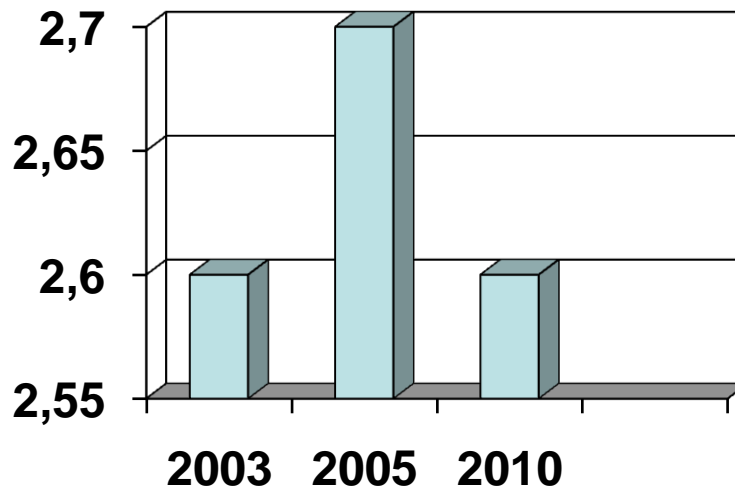
Classe	Phosphore
Oligotrophe	4-10
Oligo-mésotrophe	7-13
Mésotrophe	10-30
Méso-eutrophe	20-35

**Diapo 8 : Transparence du lac Quenouille- disque de Sechi**



Oligo-mésotrophe : 6-4  
Mésotrophe : 5-2,5

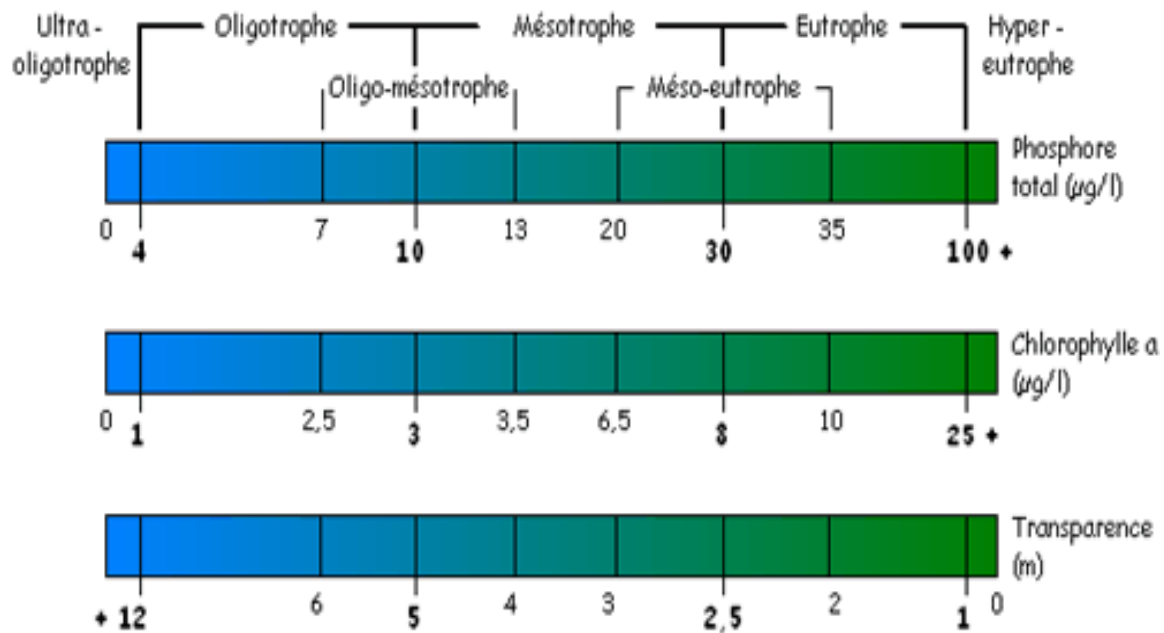
**Diapo 9 : Niveau de chlorophylle A (ug/L)**



Classes trophiques		Chlorophylle a (µg/L)
Classe principale	Classe secondaire (transition)	Moyenne
Ultra-oligotrophe :		< 1
Oligotrophe :		1-3

	<b>Oligo-mésotrophe</b>	2,5-3,5
<b>Mésotrophe</b>		3-8
	<b>Oligo-mésotrophe</b>	2,5-3,5
<b>Mésotrophe</b>		3-8
	<b>Méso-eutrophe</b>	6,5-10
<b>Eutrophe</b>		8-25
<b>Hyper-eutrophe</b>		> 25

### Diapo 10 : Eutrophisation au lac Quenouille



### Diapo 11 : Sommaire sur l'état d'eutrophisation du lac Quenouille

- Processus d'eutrophisation semble amorcé
  - Limiter les apports en matières nutritives pour ralentir le processus
- L'ensemble des variables physicochimiques démontre que le lac Quenouille est en zone de transition oligo-mésotrophe
  - L'évolution d'oligotrophe à mésotrophe est lente tandis que l'évolution de mésotrophe à eutrophe est beaucoup plus rapide

### Diapo 12 : Profondeur du lac Quenouille

- 0-6m : 86%
- 6-15m : 10%
- 15m et + : 4%

**Diapo 13 : Historique d'ensemencement**

<b>Année</b>	<b>Espèce</b>	<b>Nombre</b>
<b>1928</b>	<b>Touladi</b>	<b>20,000</b>
<b>1940-55?</b>	<b>Maskinongé</b>	<b>2,300</b>
<b>1955</b>	<b>Touladi</b>	<b>1,000</b>
<b>1979</b>	<b>Maskinongé</b>	<b>1,400</b>
<b>1992</b>	<b>Arc-en-ciel</b>	<b>1,000</b>

**Diapo 14 : Historique du lac Quenouille**

- Ancienne rivière à drave qui amenait le bois coupé en montagne au moulin à scie situé près du barrage.
- Inondation des territoires adjacents pour agrandir le lac.